

Dans ces circonstances, il n'a pas été nécessaire de recourir à la loi de 1944 sur le soutien des prix agricoles à l'égard des principales denrées agricoles. Cette loi pourvoit au soutien des prix agricoles durant la transition de la guerre à la paix. Cependant, en 1947, les pomiculteurs de la Nouvelle-Écosse, dont le marché traditionnel d'exportation est le Royaume-Uni, ont éprouvé quelque difficulté à écouler leur récolte parce que le Royaume-Uni ne pouvait pas acheter de pommes fraîches canadiennes. Afin de favoriser l'écoulement méthodique et assurer un prix stable aux pomiculteurs, l'Office des prix agricoles a garanti un prix de \$2 à \$2.25 le baril selon le pourcentage de pommes non classées. Le *Nova Scotia Apple Marketing Board*, agent des producteurs, vendra les pommes aux meilleures conditions possibles et, si les ventes rapportent un prix moyen par baril inférieur au minimum garanti, l'Office comblera l'écart.

**Contrats avec le Royaume-Uni.**—Les contrats de vivres avec le Royaume-Uni, nés des nécessités de la guerre, constituent maintenant une partie importante du programme que le Gouvernement a adopté en vue de maintenir la stabilité des prix agricoles. Ces contrats assurent un prix fixe à l'excédent exportable des principales denrées agricoles et déterminent un minimum au-dessus duquel les prix domestiques se stabilisent.

Les nouveaux contrats, négociés au début de 1948, s'appliquent aux surplus canadiens de bœuf, de bacon, d'œufs et de fromage en 1948 et 1949 jusqu'à concurrence de quantités antérieurement estimées chaque année et désignées dans les contrats. Bien que les prix de 1948 aient été convenus, ceux de 1949 feront l'objet de négociations avant la fin de 1948 et seront en rapport avec les prix alors courants des céréales. Les contrats de 1948 sont les suivants:

**Bacon.**—Le contrat de l'année civile 1948 comprend 195 millions de livres de bacon et de jambon à \$36 le 100 livres, qualité A n° I, en flancs de Wiltshire de bonne grandeur, au port canadien. Le prix correspondant convenu dans le contrat de 1947 était de \$29.

**Bœuf.**—Le contrat de l'année civile 1948 demande une quantité estimative de 45 millions de livres. Les prix sont: Marque rouge, \$27.50 le 100 livres; Marque bleue, \$26.50 le 100 livres; Commercial, \$23.10 le 100 livres, au port canadien. Par rapport au contrat de 1947, les prix sont plus élevés de \$3.25 à \$1.50 le 100 livres, selon la qualité.

**Fromage.**—Le contrat pour les 12 mois à compter du 1<sup>er</sup> avril 1948 prévoit l'achat de 50 millions de livres, à 30 cents la livre, première qualité, f. à b. au point d'expédition de la fabrique. C'est 5 cents la livre de plus que le prix du contrat précédent.

**Œufs.**—Le contrat pour les œufs demande 80 millions de douzaines durant l'année se terminant le 31 janvier 1949. Le prix est fondé sur la qualité A, gros, livré au port d'embarquement; prix de printemps, 47.5 cents la douzaine; prix d'automne, 54.25 cents la douzaine; prix des œufs entreposés, 52.75 cents la douzaine. Le prix de printemps (fin de janvier au 31 août) représente une augmentation de 5 cents la douzaine et le prix d'automne (1<sup>er</sup> septembre à la fin de janvier), une augmentation de 3.5 cents la douzaine sur les prix du contrat de 1947.

**Blé.**—En vertu du contrat de quatre ans conclu avec le Canada, le Royaume-Uni prend livraison de quantités déterminées de blé, à compter du 1<sup>er</sup> août 1946. Les quantités déterminées par le contrat sont de 160 millions de boisseaux chacune des deux premières années, 1946-1947 et 1947-1948, et 140 millions de boisseaux